L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en Anglais et en Français, et [illegible] pas d'annonces [illegible] seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

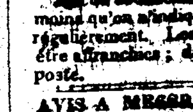

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridon, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

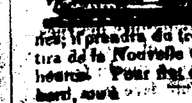

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longeope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR PASCAGOULA.

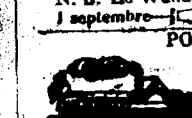

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer le 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette	FANNY,	capitaine Andrew,	1er.	décembre.
"	CORINE,	" Crocker,	4	"
"	CORA,	" Carstein,	8	"
"	SARAH,	" Stark,	12	"
"		"	16	"

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR MATANZAS & LA HAVANE.
Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à
GARCIA, BUYO & Co.
13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)
La goëlette paquebot CORA, capitaine Carstein, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No 12

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à Fs. PERRET & GALLY,
6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.
Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse.

POUR BRAZORIA,
Colonie d'Austin (Texas.)
La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou
E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à GARCIA, BUYO & CO,
[illegible] nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.
Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à
J. MAGER.

Pour la Havane ou pour Matanzas.
Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine Ferrer, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE
Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux sur régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valotte, en face de la ville. S'adresser à
21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.
PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [illegible] nov B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après l'encoignure de la rue des Magasins. S'adresser à M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 100 pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à
M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux portes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 66, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,
Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER.—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à
1 nov. Wm. HOLMES & Co.

MR. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Il demeure est rue St. Pierre, No. 84. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.
(Signé) D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 29 octobre 1834. 4 nov—3e

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra, rue St. Louis, No. 30. 29 oct—d

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & GANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au café de la Bourse de Hewlett, le samedi 22 Novembre 1834, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Tricou,

1o. Une esclave nommée Victorine, mulâtresse âgée de 15 ans, domestique.

2o. 4 actions dans le fonds capital de la compagnie de la presse à coton à vapeur de la Levée, payées en plein.

3o. 9 actions dans le fonds capital de la même compagnie, sur lesquelles il a été payé une somme de $1460.

Conditions : L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'esclave.

L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque les billets auront été délivrés au notaire et approuvés par les vendeurs.

Les actions payables comptant, les 9 actions seront vendues en seul lot; et l'acquéreur se chargera de payer trois billets qui sont dus sur ces 9 actions à la compagnie, de $270 chacun, dont l'un échoirera le 7 février 1835, l'autre le 7 août 1835, et le dernier le 7 février 1836. 17 oct

PAR MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, 7 lots de terre situés au faubourg Marigny conformément au plan dressé par E. & N. Rillieux, le 7 novembre 1834, et exposé à la Bourse :

Lot no. 1, ayant 30 pieds de face sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; no 2 ayant 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds, face à la rue Magistrats; no 3, 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 de profondeur; no 4 ayant 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 pieds de profondeur; no 5, ayant 30 pieds de face à la rue à la rue St. Antoine, sur 120, face à la rue Magistrats; no 6, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pds de profondeur; no 8, ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue Magistrats, sur 150 de profondeur.

Conditions : à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
14 nov

Par J. B. BLACHE, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à 4 heures P. M., dans la maison neuve à étage située rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, pour cause de départ, tous les meubles et effets composant un ménage; les meubles, à l'exception de lit, sont tous en acajou, et entièrement neuf et d'un beau travail. Les principaux articles sont un superbe sideboard à compartimens et très vaste, une belle armoire à porte-manteau, une table à manger de douze couverts, une paire de tables à cartes (tous ces objets en acajou fin) ; un lit en mérisier à fond sanglé, colonnes tournées et sculptées, avec matelas &c. dix-huit chaises empaillées presque neuves, deux glaces, une berceuse, chenêts, pelle et pincettes en cuivre, différents ustensiles de cuisine &c. &c.

Conditions, comptant. 20 nov

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le régister des testamens, mardi, 23 décembre, 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Rogers, les esclaves suivans, savoir : Gowen, mulâtre, âgé d'environ 34 ans ; Sam, frère de Gowen, mulâtre, âgé d'environ 32 ans.

Conditions de la vente : douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 2 décembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, entre les rues Trémé et des Marais, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Joseph Adams.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.
20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Attendu que Chs. Derance a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Toody, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
14 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que D. F. Felton a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jonas Jones décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
14 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Legg a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Thomas Legg, jr, ab décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

EN vertu d'un décrét de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le premier décembre prochain, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour, des preuves de la paroisse de Jefferson, les

ESCLAVES

suivans, formant la matière d'un procès pendant en la date cour de district entre Joseph Duseau, exécuteur testamentaire de Balthazar Duseau, et Pierre Robin Delogny, savoir Chesneau, négrillon âgé d'environ douze ans, et Azenoon, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Fanis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,
Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do
Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon,
Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.
Théoppi, son frère, âgé de 13 ans. bon marchand,
Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

Plus, Henriette, mulâtresse américaine, âgé de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agatha, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de feu J. Dayasson, qui les a élevés : ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer, à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions : moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale. No. 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 6 nov—3ps

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Toulouse.
CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.
8 oct W E & R MURPHY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de *consultations gratuites* à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 28 oct

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 35, rue Julia.
18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

$10 DE RECOMPENSE.

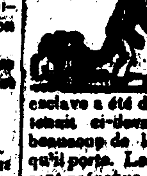

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Baneses. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires, et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct Y. M'DANIEL.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de [illegible]quin et de Célénie Adélaïde Deynaud son épouse, aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.

2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci après décrits, savoir :

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse et domestique de maison ; 2°. Manon, sa fille, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière ; [illegible] sa fille nommée [illegible], âgée de 13 mois ; [illegible] son [illegible] ; 5°. Nelly, dite Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, griffe, âgée de 7 ans, Estelle, mulâtresse âgée de 5 ans et Jacques, griffe âgé de 13 ans. Conditions de la vente :—12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant La. Feraud, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci après décrit, savoir : Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B. l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquery f c l la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain formant l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre, ayant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à la rue Royale, sur lequel il se trouve diverses bâtisses. Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 13 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson ; Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente :—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonnand Venture Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.

2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet,

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente ; Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu François Galbert et Magdeleine Gréza, son épouse, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir :

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 36 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, [mesure française.]

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison,

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Freret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir : esclaves ;

1°. Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs six enfans, Chloé, âgée de 12 ans, couturière, Sucky, âgée de 11 ans, Patsey de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois.

2°. Lewis, mulâtre créole, âgé de 15 ans, domestique de maison.

3°. Tom, nègre créole, âgé de 16 ans, bon palfrenier et bon domestique.

4°. John Congo, nègre âgé de 45 ans, nègre de champ et presseur, s'étant absenté plusieurs fois, mais jamais hors de la ville, ayant une hernie.

PROPRIETE'S.

1°. Un Ilet de Terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de Terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 440 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 128 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux Ilets seront vendus divisés en lots conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un Lot de Terre, formant l'encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier et 226 pieds 11 pouces de face à la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites Maisons, une cuisine double en briques à étage, le tout étant neuf. Conditions de la vente :—Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sanite Elizabeth Ridoré, f. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'islet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Conditions: Comptant.

2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10 de l'islet No. 60, au faubourg Annonciation. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 80 pieds de face à la rue des Orangers; sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Colisée et Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Le lot No. 10 mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

Conditions: Comptant.

3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magazins et Richard, au faubourg Annonciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne intérieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité et 53 pieds 8 pouces de large dans le fond.

Conditions: Comptant.

4°. Un terrain désigné par le No. 12 de l'islet No 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant.

5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331. Le lot No. 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.

Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No. 328 a 50 pieds de face à "Covington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 196 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 196 pieds d'un côté et de 184 pieds de l'autre.

Conditions: $1482 payables le 6 Mars 1835: $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.

6°. Deux terrains désignés par les Nos. 13 et 14 de l'islet No. 24, au faubourg Saulet, audessus de cette ville, mesurant chacun 20 pieds de face à la rue Clio sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

Conditions; $490 payables le 24 Janvier 1835, $490 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant,

7°. La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 36.

Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 100 pieds.

Le lot no. 36 mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.

Conditions: Comptant.

8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magazins jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.

Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.

9°. Trois terrains désignés par les nos. 44, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.

Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 43 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.

Conditions: $275 payables le 20 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David,

Conditions, $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

11°. Deux terrains désignés par les nos. 38 et 39 de l'ilet no. 3 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson,

Le lot no. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 90 pieds 5 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Le lot no. 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds,

Conditions; $195 payables le 20 Février 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q, ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve.

Conditions: Comptant,

13o. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la Paroisse Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'îlet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée, 255 pieds de face à la rue Third, 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes parallèles à la Levée.

Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub- aux frais des acquéreurs. 20 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves, Vente par le Régister des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir :—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 6 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans,
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 24 ans.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

TRAITES sur France, à vendre par
25 juil J. MAGER.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenus que la Compagnie montera à Cheval Dimanche, 23 du courant, à 8 heures précises, du matin, pour une revue d'obligation ordonnée par le Brigadier Général, et s'assemblera au domicile du capitaine. Par ordre du Capitaine,
F. NYEVRE,
13 nov Maréchal des Logis Instructeur.

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 23 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, avec pantalons rouges et lances. L'appel se fera à huit heures et demie précises du matin, au lieu du rassemblement, place St. Antoine, face à la rue d'Orléans. On recommande d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine,
MONDELLI,
19 nov maréchal des logis chef

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS,

L'ESCADRON montera à cheval dimanche, 23 du courant, et se réunira à 8 heures, précises du matin, à la place du cirque, tenue d'hiver. Par ordre du lieutenant colonel commandant.
20 nov CAMMACK, adj. major

BATAILLON D'ARTILLERIE,

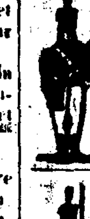

Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre,
A. SCHREIBER,
18 nov adjudant major.

Grenadiers—Attention!

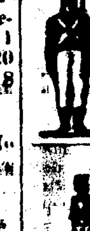

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, pantalon bleu.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN,
18 nov sergent major

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!

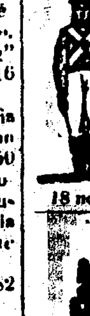

Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 23 du courant, et s'assembleront à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire de rendez vous, équipement complet, veste et pantalons blancs.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
sergent major

Les membres sont spécialement requis de ne pas manquer à l'appel.
18 nov PAUL BERTUS, capitaine.

Voltigeurs—Attention!!

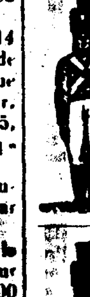

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 novembre, à 8 heures précises du matin, et se réunira chez le capitaine, rue Bourbon, No. 244, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en pantalon blanc, veste bleue et ponpon, et se transporter sur la place d'armes, avec la légion afin d'y être inspectée par le brigadier général.
Cette sortie est d'obligation et de rigueur
Par ordre du capitaine,
LACOSTE,
18 nov sergent major.

Tirailleurs ! Attention ! !

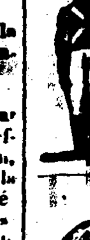

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à sept heures du matin, habit bleu, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
P LALOUETTE,
21 nov sergent maj.

CAZADORES DE ORLEANS,

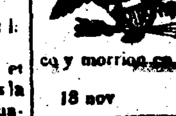

La compania tomará las armas el domingo proximo, 23 del corriente, á las 8 en punto de la mañana, para revista de obligacion, con casaca azul, pantalon blanco y morrion con ponpon.
JOSE M. BUSTAMANTE,
18 nov sargento 1o.

EXTERNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,
Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille ainée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :
La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 21 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dusuau et J. B. Labranche.

MR. MONTILLY, élève du Conservatoire de Musique à Paris, et professeur de Piano depuis dix ans dans ce pays, connu dans les paroisses Jefferson et St. Charles, par les élèves distinguées qu'il y a faites, et habitant maintenant la Nouvelle-Orléans, offre ses services aux personnes qui voudraient prendre des leçons de Piano. S'adresser chez lui, rue St. Louis, No. 82, maison de M. Leprêtre, entre Royale et Bourbon.
3 nov—20,3ps

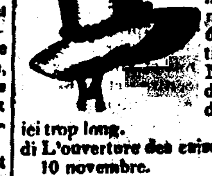

MADAME BRIGOT a l'honneur de prévenir le public que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de Marchandises de Modes, Nouveautés, jolis Meubles, Glaces de toutes dimensions, et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.

L'ouverture des caisses de Marchandises aura lieu, lundi 10 novembre. 6 nov—16fo

SAVON & CHANDELLES—300 caisses Savon et 300 Chandelles de suif de la marque de James Blake & co., en débarquement du navire Timoleon, et à vendre par Wm. G. HEWES & Co.
13 nov 66, rue du Camp

LES soussignés ont reçu par la barque POMONA et le navire BOLIVAR, venant du Havre,

"Un Grand Assortiment de Marchandises à la Mode,

consistant en DRAPS, CASIMIR, ETOFFES A GILETS de toutes qualités, HABILLEMENTS FAITS de tous genres ; CHAPEAUX, GANTS, CRAVATTES, &c. &c. &c. *de première qualité.* Aussi, draps de billards.
27 oct—1m. BARBAREN & HILL.

TRAITES sur New York et Paris, à vendre par
30 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE SHERIF.

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Puich vs. J C Meirot.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Amélie, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
14 nov G W MORGAN, shériff.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildri âgée d'environ 19 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J M Harang, adm. &c.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
14 nov G W MORGAN, shériff

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
11nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Un certain gril nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
10 nov G W MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur testamentaire de Pierre Romain, décédé contre Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, située en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :—

PROSPER, mulâtre âgé de 23.
SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.
MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir ; un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

St Chapella vs. Coupry et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : comptant.
25 oct G W MORGAN, shérif

Auguste Gouy & co , vs. ses créanciers

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit : $325 comptant, et la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Ferrand contre J. B. E. Crozat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle. Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir : un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 139. Conditions; comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

Joseph Aost contre les héritiers testamentaires de la Ve. Larche.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 68 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions : $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $8000 échu le 4 mars 1835, et la balance en deux paiemens égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836 ; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
3 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St-Louis, Lundi 1er. de Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans, savoir: Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison ; Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans infirme, ayant un œil de moins; Milly, négresse, et domestique de maison âgée de 28 ans; et son enfant Sarah, âgée d'un an, à peu près. Conditions :—Comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

COUR DE PAROISSE—La compagnie de Banque et Canal de la Nlle. Orléans, et autres, *contre* Robert Copland.

En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 22 décembre prochain, à une heure de l'après-midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit : " une certaine portion de terre située dans la paroisse d'Orléans, et désignée par le numéro cinq sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer de la ville, en date du 27 avril 1833, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public, ayant environ sept-cent-soixante dix-sept acres, et formant une partie de cette portion de l'habitation généralement connue sous le nom d'habitation Macarty, joignant mais n'étant pas inclue dans la ville de Carrolton.

Conditions de la vente :—$5300 payables comptant, avec un intérêt légal sur $2650 de cette somme, du 17 décembre 1833, et sur $2650 du 1er. mai 1834. Le reste payable en trois portions égales, au 1er. mai des années 1835, 1836 et 1837 respectivement, sans endossement, mais avec hypothèque spéciale.
20 nov G. W. MORGAN, shériff.

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 22 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoi :

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 281, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente : $507 50 cts. comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835, $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1836, et finalement $500 s'il y a un excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.
20 nov G W MORGAN, shérif

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.
No. 12, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, [illegible], &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct